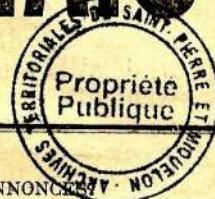


# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

PRIX DES ANNONCES

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## LE BAIT-BILL

Aujourd'hui, on n'est plus à se demander ce que peut être le Bait-Bill dans son application et dans ses effets. Le but que nos irréconciliables concurrents de Terre-Neuve poursuivaient, a été atteint, a même été dépassé puisqu'il s'agissait de faire disparaître la concurrence de notre industrie nationale, la pêche à la morue et que la ruine de cette colonie va s'en suivre.

Le Bait-Act ou Bait-Bill avait donc pour but d'édicter une prohibition absolue à ce que les Français ne puissent être approvisionnés ou s'approvisionner des boëttes, hareng capelan et encornet, qui sont l'appât indispensable à la pêche de la morue.

Cet acte, sans précédent du parlement de Saint Jean, était une violation flagrante du traité d'Utrecht puisqu'il avait pour but de molester seulement les pêcheurs français dans leur libre exploitation de la pêche, abolissant par la force et contre le gré des boëtters anglais un usage de transaction consacré par les traités et existant de temps immémorial. Cette transaction de vente et d'achat des boëttes était la chose la plus naturelle devant exister entre deux nations vivant sur le pied d'une paix amicale jusqu'à ses effets.

On a donc raison de soutenir que le Bait Bill a été une sorte de blocus mis à exécution avec impuissance en temps de paix.

Pour ceux qui seraient tentés de se récrier contre la dénomination que nous donnons à cet acte de représailles sans précédent dans l'histoire des peuples, nous rappelerons à l'appui de notre dire la capture, la saisie et la confiscation de nos goélettes, l'Amazone et la Virginia, qui n'ont été rendues à leurs propriétaires qu'à fin de campagne après avoir ruiné ces deux armements. Cette année, courant du mois de juillet, on a vu le garde-côtes terre-neuvien « Fionax » venir saisir ses nationaux nous apportant de la boëtte, dans nos eaux et sur notre rade même, où une embarcation de son bord circulait surveillant les moins mouvements de ces porteurs de boëtte.

Devant de tels faits signalés au gouvernement, ce bait-act est bien un blocus de guerre, dont la rigueur n'a été exercée que contre les pêcheurs français, et la meilleure preuve que l'on en puisse donner est que les pêcheurs américains ont continué et continuent encore même l'hiver, à aller s'approvisionner dans les différents havres de Terre Neuve, non seulement sans éprouver la moindre molestation, mais jouissant

au French Shore d'une préférence soudoyée par les autorités terre-neuviennes au détriment de nos pêcheurs.

Qu'est-ce qu'a fait la France pour protester contre cette violation du droit des gens? Rien, ou presque rien, puisque les armateurs de l'Amazone et de la Virginia sont encore à recevoir la moindre indemnité pour le préjudice considérable qui leur a été causé.

Dire que la France n'a rien fait, ce serait mentir ou manquer de mémoire en opportuniste, car elle a, dans un moment de faiblesse, consenti au « modus vivendi » terre-neuvien, sorte de partage de nos droits exclusifs de pêche dans les eaux du French Shore; cette faiblesse était regrettable vis à vis de nos concurrents puisque nous consentions, dans un esprit de conciliation et malgré leurs représailles, à partager avec eux nos droits exclusifs de pêche de tous poissons.

Là malheureusement ne se bornent pas la pusillanimité et l'imprévoyance de nos gouvernements: au bait act dirigé contre l'industrie nationale des grandes pêches, dirigé contre les transactions commerciales de cette colonie avec les habitants de la côte sud de Terre Neuve qui nous importaient en toute liberté hareng, capelan et encornet, on y répond maladroitement en imposant au commerce local le tarif général des douanes qui vient donner le coup de grâce à notre expansion coloniale et appuyer les machinations machiavéliques de nos adversaires, ourdies en connaissance de cause pour accentuer et précipiter notre ruine.

Si au lieu d'avoir affaire à des incapables, nous avions eu à la tête de la colonie des administrateurs soucieux de ses intérêts, ils auraient, jaloux de leurs bonne renommée administrative, prêté une oreille plus attentive aux doléances du commerce et de l'armement qui déjà jetaient les hauts cris sur cette insouciance coupable.

Ces hauts fonctionnaires que l'on recrutait un peu partout, au hasard des infortunes politiques et surtout parmi les épaves du suffrage universel, que l'on improvisait gouverneurs du jour au lendemain sans la moindre préparation, sans la moindre aptitude administrative, n'avaient qu'un but qu'une émulation: leur avancement complaire au pouvoir central en s'entourant d'une nuée de fonctionnaires allant toujours croissante en contradiction avec l'importance de la colonie qui diminuait de toutes parts sauf par l'accroissement des charges résultant des impôts de toutes sortes.

Cette préoccupation de s'entourer d'un état major nombreux et d'évincer ceux de compromission douteuse, faisait prendre

les habitants en dédain, pour ne pas dire en mépris, dans leurs revendications personnelles ou publiques. De là est venu la suppression du conseil général qui était une entrave à tant de fantaisies et dont l'exécution sommaire a servi à couvrir l'incapacité d'un ministre des colonies qui allait s'efforcer sous le coup d'une décision du conseil d'État la rendant noire et publique.

A ce cataclysme de la vitalité commerciale de cette colonie, il y avait un remède énergique et efficace: Au lieu d'imposer le tarif général, qui est notre ruine à tous les points de vue, il fallait aux grands maux les grands remèdes: déclarer Saint-Pierre Port franc que son isolement géographique destinait à cette heureuse fortune. Aux portes de Terre-Neuve, du Canada et des États-Unis nous faisions ce que les Anglais eux-mêmes ont fait des îles Normandes situées sur les côtes et dans les eaux de la France.

Oui mais! à l'exécution de cette combinaison il y avait un empêchement majeur: que deviendrait cette nuée de fonctionnaires que nos budgets comblaient de situations dites obligatoires?

Cette seule pensée d'un égoïsme personnel a été et sera l'adversaire irréductible quand on aura recours à cette dernière planche de salut pour sauver Saint-Pierre de la disparition: Périsse le monde plutôt que nos principes de fonctionnarisme colonial. De là encore cette aggravation de faire réellement trop bon marché de l'aptitude des Colons français à se gouverner, parce que l'on a vu quelques incapacités ou nullités s'imposer à l'aide de circonstances fortuites que les événements ont fait bien vite disparaître.

Au lieu du Port franc qui s'imposera, on vient de gaité de cœur de sacrifier le dernier rempart de l'existence commerciale de cette colonie en consacrant, par un marché de dupes, l'abandon du French-Shore sans se réservé le moindre avantage en compensation. Aussi Terre-Neuve jubile et, comme s'écrie son premier ministre en délégation à Londres: « pour compléter notre satisfaction et notre orgueil, il n'y manque que l'annexion des îles Saint-Pierre et Miquelon qui constituent pour nous un sujet de jalouse ».

Mal pour mal, quand il en faudra arriver à cette faillite de nos aptitudes colonisatrices, à ce renoncement par nécessité au patriotisme de nos pères, notre préférence ira droit aux États-Unis qui savent payer, protéger et accueillir ceux que la destinée des peuples ou le hasard des infortunes groupe sous la protection de leur pavillon étoilé et hospitalier sous l'égide de la liberté pour tous.

# Le dernier Prône

Ainsi que la chose avait été annoncée le dimanche 10 Juillet le clergé, à la dévotion de M. Légasse, devait lire à toutes les messes de dimanche dernier un rapport détaillé sur les avantages et les inconvénients du ciment armé. Quelle n'a pas été la surprise de tous, fidèles et curieux — car depuis que pleuvent les lettres pastorales de nouvelles recrues fréquentent l'Église — en entendant lire à la place du rapport annoncé une espèce de plaidoyer **Pro Domo** où les erreurs amoncelées, les marques de la plus grande ignorance des besoins réels du pays, le dédain le plus absolu du respect des volontés librement exprimées par toute une population ne le cèdent qu'au bluff et à l'idée de domination qui caractérisent tout ce que peuvent entreprendre des Légasse,

Pourquoi d'abord n'a-t-on pas lu le rapport annoncé et pourquoi l'a-t-on remplacé par un factum sans rime ni raison ?

Pourquoi ?

Parceque ce diable de « Réveil » que l'on croyait mort publiait Samedi un rapport très documenté sur le Beton armé et démontrait que le beton :

N'est pas inflammable.

N'est pas imperméable.

N'est pas insonore.

N'est pas indestructible.

N'est pas le meilleur système de construction.

N'est pas le plus léger, etc. etc.

Voilà la première raison ! et certes le « Réveil » aura encore servi la bonne cause en publant ce rapport que tous voudront lire s'ils ne l'ont déjà fait.

Une deuxième raison qui a fait ajourner la lecture c'est le murmure de mécontentement de toute la population dont l'écho est certes arrivé aux oreilles du clergé.

On ne berne pas impunément une population, on ne profite pas d'un peuple à genoux devant son Dieu pour lui faire avaler toutes sortes de couleuvres. La chaire de vérité est faite pour entendre autre chose que la prose de M. Légasse plaidant avec un entêtement — que nous comprenons hélas ! — une cause qui lui est peut-être chère, mais qui n'est certes pas la cause du peuple Saint-Pierrais. Et le clergé le sait si bien qu'avant de faire sa lecture dimanche dernier à la messe de 8 heures, M. l'abbé Frapart était obligé de convenir que le sujet qu'il allait traiter n'était pas de ceux que l'on traite ordinairement dans les Eglises !

D'ailleurs ces quelques pages lues en toute hâte ne nous ont rien appris de nouveau.

Elles ne sont pas cer'tes d'un architecte compétent qui, pour donner plus de force à son argumentation, n'aurait pas hésité à signer son travail, de plus un homme compétent n'aurait **jamais** dit par exemple que le sable et le gravier

serait pris à St-Pierre ! Point n'est besoin d'être compétent en la matière pour savoir que le ciment armé fait avec du **sable humide** et du **gravier** est de très mauvais beton qui se désagrège facilement. Il faut du sable de **dune** et de la **pierre concassée**.

Cette lecture complémentaire (pour employer le terme du lecteur) ne nous a rien appris de nouveau, c'est une compilation de lieux communs faite pour les besoins de la cause et dont personne n'a été dupe. Il faudra à M. Légasse et à ses disciples, d'autres arguments pour nous convaincre.

Le « Réveil » qui a déjà soutenu victorieusement plusieurs luttes pour le bon droit et la justice et qui vient d'acquérir de nouvelles forces ne faillira pas à sa tâche ; il combattrra encore la domination de quelques rares privilégiés de la fortune au détriment de la masse populaire et encore il aura la victoire.

## AU CONSEIL DE FABRIQUE

La semaine dernière, le conseil de fabrique s'est réuni pour statuer sur la demande de remboursement de la prime d'assurance que lui faisait le Conseil Municipal.

Cette réunion de l'assemblée fabrienne n'a eu lieu qu'à la suite d'une injonction formulée par le Conseil privé, qui voulait connaître le sentiment latent de ces messieurs de la fabrique.

Cette délibération a eu lieu mardi l'après-midi et elle a donné le résultat auquel on s'attendait.

Tout d'abord, le sentiment primordial qui a dominé, était de fuir la discussion et de demander à la Municipalité d'attendre que Monseigneur soit arrivé.

Le Maire, qui assistait à la séance, n'a pu condescendre à cette tactique de toujours esquiver le débat.

Le Conseil de fabrique a donc été forcé dans ses lentes tergiversives et finalement s'est prononcé pour que le point litigieux soit soumis aux tribunaux.

Nous nous étonnons que le Conseil privé se soit arrêté un instant à l'idée que le Conseil de fabrique pouvait dans la circonstance émettre une décision émanant de son initiative.

Tout Saint-Pierre sait, et les fabriciens sont les premiers à reconnaître que le Conseil de fabrique siège à Paris.

Si quelqu'un pouvait avoir encore le moindre doute à ce sujet, il n'aurait qu'à se reporter à cette dernière délibération, où le cri de détresse a été qu'il fallait attendre l'arrivée de Monseigneur.

Et ce cri de détresse a été lancé sûrement, nous en avons la certitude, par celui des fabriciens qui voudrait pouvoir se persuader à lui-même qu'il est quelque chose dans la fabrique et qui d'abondance proclame à tout venant l'infiaillibilité de l'assemblée dont il a l'honneur de faire partie.

A ce défenseur plus bruyant que vaincu, nous répondrons avec aisance si vous voulez réellement nous convaincre que vous êtes quelque chose, mettez donc avant tout vos actes d'accord avec vos paroles et nous croirons à l'efficacité de celles-ci sans les taxer de blagues perpétuelles qui s'envolent au vent aussi éphémères que le plus beau panache de fumée.

## Un travail de Pénélope

Dans l'attente de son cher Ulysse, cette brave Pénélope d'Ithaque pour tromper l'impatience de ses prétendants qui la pressaient de se choisir un nouvel époux, défaisait la nuit le travail qu'elle avait tissé le jour.

Tel faisait dans les derniers jours de son règne M. Certonciny : au lieu d'un suaire, c'est à défaire la digue que s'appliquait notre éminent administrateur.

Le quai la Roncière avait besoin de réparations ; pour le réparer il fallait des cailloux : et les acheter cela aurait couté de l'argent. M. Certonciny en homme pratique et intelligent a trouvé qu'il était préférable de faire prendre ces cailloux à la digue. C'est ainsi que l'on a vu les ouvriers maçons de Monsieur Erausquin faire plusieurs voyages à la digue pour en rapporter en chaland des cailloux destinés à la réparation du bout du quai la Roncière.

On sait quelles sommes fabuleuses ont été dépensées pour amonceler ces tas de cailloux qui forment la digue du Barachois. Personne n'aurait jamais pensé qu'il pût y avoir un administrateur assez bête et assez incapable pour préconiser de défaire le travail qu'il avait lui-même fait entreprendre.

Le Réveil l'a dit à maintes reprises et en termes assez accentués. M. Certonciny était l'incapacité administrative personnifiée dans le monsieur qui pose pour avoir toutes les connaissances et qui n'en a aucune.

Les prétendants trompés en la circonsistance sont les contribuables qui veulent bien payer pour faire un travail, mais qui ne sont pas assez naïfs pour repayer pour défaire le même travail pour lequel ils ont été lourdement imposés.

## LE BATTANT DE MARGUERITE

A la suite de la vente qui vient de s'effectuer des débris du clocher, on a trouvé intact le battant de la maitresse cloche baptisée du nom de Marguerite en l'honneur de sa marraine, dame Daclin-Sibour, épouse de Paul-Emile, autrefois consul et général romain.

Ceux qui sont entraînés par une imagination fertile, n'ont point à s'émouvoir de ce phénomène quasi miraculeux

Son explication est bien simple pour tout esprit réfléchi: on sait que le battant d'une cloche est isolé de toutes ses parois, n'étant en contact que par un simple point de suspension à la partie supérieure et intérieure de sa voute.

Se reportant à cet isolement, il est facile de concevoir qu'aussitôt la partie supérieure en fusion, le battant par son propre poids s'est précipité dans le vide et est allé se refroidir dans une atmosphère moins brûlante, qui était celle du sous-sol de l'église.

De la chute des corps dans le vide par leur propre pesanteur provient que le battant de Marguerite a échappé presque par miracle à la conflagration du 1<sup>er</sup> novembre. Ce sera quand même un souvenir de cette nuit sinistre et nous comprenons que les acquéreurs du clocher y attachent une certaine valeur.

## BANQUET OFFERT A M. SAZIE

Jeudi soir, au restaurant de la Bourse, dans un banquet de 50 couverts se réunissaient les meilleurs amis de M. Sazie. Organisé par MM. Michas, Gailhac et Lagrossillièvre, cette réunion d'amis a été obligée de restreindre le nombre des souscripteurs pour ne point faire dégénérer ce banquet en une manifestation que les intéressés n'auraient pas manqué de qualifier de politique quand elle n'était que sympathique.

M. Sazie, notre regretté chef du service judiciaire, avait à sa droite Monsieur Daygrand et M. Dupont à sa gauche. Et lui faisant face, M. Michas, procureur de la république entouré de tous les membres de la famille judiciaire. A proximité du sympathique partant, on remarquait les principaux fonctionnaires de la Colonie.

Enfin répandus autour d'un élégant fer à cheval et confondus dans un même élan de sympathie nombre de conseillers municipaux, de membres de la chambre de commerce, de professeurs, d'armateurs et de commerçants qui avaient tenu, par leur présence, à venir témoigner à M. Sazie toute l'expression de leur vive affection et de leurs regrets de le voir s'éloigner de notre Colonie.

La table, élégamment servie, offrait un coup d'œil charmant. Au cours du dîner, un entraînement amical de bonne camaraderie n'a cessé de régner, tout en dégustant avec plaisir des mets esquis et des vins savoureux: le tout faisant honneur à Madame Fosset qui a la renommée de bien traiter son monde.

Au dessert, M. Michas a ouvert la série des toasts présentés en l'honneur du départ de M. Sazie. Dans un langage relevé, le jeune procureur de la République s'est acquitté de la mission qui lui avait été confiée par M. le

Gouverneur de l'excuser de ne pouvoir, par raison de santé, assister au banquet offert à son ami Sazie. Partant de cette participation qu'y prenait par le fait M. le gouverneur Caperon, M. Michas a détruit, en quelques mots bien sentis, les appréhensions de quelques uns de voir le banquet devenir d'un caractère politique. Puis plein d'une émotion vraie, il a dit en termes heureux combien la famille judiciaire devait s'enorgueillir d'avoir eu, quoique trop peu de temps, M. Sazie à sa tête pour lui faire honneur par son énergie et son impartialité.

En terminant, M. Michas a porté un toast à Madame Sazie, à la courageuse et vaillante compagne du magistrat, lui souhaitant de n'avoir pas gardé un trop mauvais souvenir des épreuves pénibles supportées par son mari, mais effacées par un avancement mérité et par toutes les sympathies groupées en ce moment autour de lui.

A cette péroration chaleureuse et entraînante, la salle a éclaté en bravos et en cris de Vive Sazie!

M. Daygrand maire, au nom de la population, a exprimé en quelques mots combien tout le monde regrettait de voir partir le magistrat qui, dans des moments difficiles, avait sauvé l'ordre public et gagné toutes les sympathies, exprimant l'espoir d'un retour possible de M. Sazie comme chef du service judiciaire,

M. Lagrossillièvre, dans un langage vibrant d'enthousiasme, a retracé l'émotion de la salle de penser que cette réunion d'amis avait pour objet le départ de M. Sazie, mais que l'on ne devait pas s'en attrister parce que le magistrat qui partait avait obtenu un avancement marqué et qu'il emportait avec lui les sympathies non équivoques de toute une population. A cette interprétation sincère des sentiments du pays, la salle des convives a éclaté en formidables bravos et en cris de Vive Sazie!

A son tour, M. Sazie a pris la parole dans ce beau langage facile et imagé qui lui est propre; il a remercié son jeune collègue d'avoir lui aussi, avec tous les autres membres du tribunal, fait son devoir et d'avoir démontré dans des moments difficiles que la justice doit être à l'abri de toute atteinte dans l'intérêt de la loi. Puis prenant pour sujet qu'il n'est pas permis aux magistrats de faire de la politique, il démontre que ce n'est pas faire de la politique que d'applaudir aux efforts puis aux succès d'amis qui tentent par tous les moyens permis et honnêtes de soutenir et de faire triompher les principes de la vraie république. Vous aussi, vous avez accompli votre révolution! N'avez-vous pas eu par le fait, vous aussi, votre prise de la Bastille. Quel républicain sincère ne s'en réjouirait pas avec vous? Si soutenir le gouvernement de la république est faire de la politique, l'orateur déclare qu'il a fait de la politique et qu'il en fera tant que ses forces le lui permettront.

En termes chaleureux et émouvants, il clôture son improvisation en remerciant tous les présents et les absents des marques de sympathie et d'affection qui lui ont été témoignées dans des moments si pénibles. Il exprime avec conviction que, quels que soient les aléas que lui réserve sa carrière de magistrat, il n'oubliera jamais les témoignages de bienveillance qu'il a rencontrés auprès de tous. Puis levant son verre dans un sentiment ému de gratitude, M. Sazie a proposé de boire à la prospérité de cette vaillante population saint-pierraise dont les représentants sont assis à ses côtés.

En quelques paroles, M. T. Clément a porté un toast à un absent, à notre ami Delmont tout de cœur, malgré la distance, avec les convives de cette fête de famille.

M. Grosvalet avec ses sentiments bien connus a tenu à son tour à associer le nom de son ami Coudert (lui aussi victime de la veulerie de Jullien) au triomphe de M. Sazie partant

Sur l'invite de M. Thélot et de M. Lagrossillièvre, M. Mazier se laisse aller à dire quelques mots se déclarant heureux de se trouver dans une aussi agréable société et de pouvoir avec ses amis, par le charme de cette soirée amicale faire mentir la fausse légende des sentiments anti-administratifs de la population saint-pierraise, quand au contraire, on l'a vu, elle soutient et applaudit sans réserve les sentiments impartiaux de fonctionnaires intègres tels que ceux qui entourent le regretté partant chef du service judiciaire.

Une dernière fois, M. Sazie lève son verre en l'honneur, dit-il, du vaillant rédacteur en chef du «Réveil Saint-Pierrais» qui, sans crainte et sans reproche a mené ferme la campagne de manière à assurer une victoire complète à ses amis.

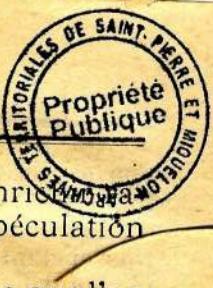
M. Lagrossillièvre et Mazier reprennent simultanément la parole pour demander à M. Sazie, aujourd'hui qu'il connaît à fond les besoins et les aspirations de St-Pierre, de les appuyer et d'être notre interprète auprès de ses amis politiques qui s'intéressent à notre malheureux sort, lequel ne peut être conjuré qu'en obtenant la suppression du Bait-Bill et du Tarif général des Douanes, faisant de St Pierre un port franc qui ferait renaître toute la prospérité commerciale de cette colonie.

Comme clôture, l'intègre et infatigable M. Sazie assure ses amis que ce sera pour lui un sentiment de douce gratitude de se faire, auprès de ses amis de France, l'interprète de Saint Pierre qui est à l'agonie et qu'il faut relever partout les moyens légaux, surtout que la Chambre de Commerce ne se fatigue pas de faire vibrer ses réclamations et ses protestations, que l'on ne puisse pas dire que le pays est déjà mort. M. Merle remercie M. Sazie et assure que la Chambre de Commerce ne faillira pas non plus à la tâche qui lui incombe de revendiquer les franchises du commerce et de l'armement.

Après cette soirée pleine d'entrain et de bonne humeur, les assistants se séparent gais et contents aux cris répétés de: Vive Sazie! Vive la République!

## LE RÉVEIL ET M. CERTONCINY

Un des plus empressés à témoigner sa satisfaction de voir naître le Réveil Saint-Pierrais fut M. Certonciny.



En homme généreux qui fait les choses en grand, et au lieu de se contenter du dépôt légal du Réveil pour savourer les aménités que notre journal local pouvait décerner à son administration. M. Certonciny a trouvé qu'il était plus chic de souscrire personnellement non pas à un, mais à deux abonnements de ce cher Réveil.

Pour le malheur de M. Girardin, il n'y a qu'un petit inconvénient à tant de générosités, c'est que M. Certonciny a totalement oublié de payer ces deux abonnements et qu'il n'a pas laissé son adresse pour lui continuer l'envoi de son journal.

Si Monsieur Certonciny a confié le règlement de ses petits comptes à un homme d'affaires, nous prions ce dernier de vouloir bien désintéresser M. J.-B. Girardin avant son départ pour le Canada.

## LA PÈCHE DU CAPELAN

Depuis deux ans, la pêche du Capelan manque totalement sur les Côtes de Langlade et de Miquelon.

Nombre de navires et de goélettes ont perdu un temps précieux à attendre cette bienfaisante boëtte.

A notre point de vue, c'est cette croisière bruyante de doris qui empêche l'atterrissement de ce petit poisson qui se trouve effrayé de tant de bruit fait en son honneur par les allées et les venues des nombreuses embarcations qui sont toujours en mouvement.

Il y a eu un règlement d'élaboré, mais cela ne suffit pas, il faut sa mise à exécution pour sortir de cet état platonique qui finirait par faire disparaître l'apparition du capelan sur nos côtes.

En un mot, il faudrait que le séjour des goélettes sur les côtes de Miquelon et de Langlade soit formellement interdit, au moins jusqu'à complet atterrissage du capelan.

C'est une prescription rigoureuse à imposer dans l'intérêt général, aussi bien de la petite pêche que de la grande.

C'est aux armateurs à s'y prêter et à faciliter l'exécution en se soumettant à cette réglementation sévère mais devenue obligatoire pour le salut commun.

Dans ce but, le syndicat des armateurs et la Chambre de Commerce de vraient faire les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement un petit stationnaire, qui servirait de garde de côtes tout au moins pour éloigner de nos rivages le Fiona.

## NOUVELLES DES BANCS

Les nouvelles des bancs et les derniers arrivages indiquent que la pêche continue à être mauvaise.

Les quelques goélettes parties avec du capelan n'ont rien fait, étant arrivées trop tard sur les bancs, au moment où la morue se trouvait rassasiée de cette boëtte qui était en abondance sur les lieux de pêche.

Quelques goélettes assurent avoir pris un peu d'encornets, mais ces renseignements sont fort douteux et sans résultats connus.

Au contraire, des goélettes américaines ont été vues ayant fréquenté tous les parages sans signaler l'apparition de ce bienfaisant encornet.

## NAUFRAGES

Nous avons omis de signaler les derniers naufrages de goélettes survenus depuis quelque temps:

La goélette «Java» armateur M. Joseph Coudray, a coulé sur le Grand Banc à la suite d'une voie d'eau. L'équipage a été rapatrié sain et sauf

La goélette «Caucasique», patron Le-dormeur, a été sabordée après que le feu eut pris abord. On dit que cet accident est dû à la malveillance. Une instruction se poursuit pour savoir ce qu'il y a de vrai dans ces on-dit.

Dans sa dernière croisière sur les bancs le vapeur des œuvres de mer a rapatrié l'équipage du trois-mâts Jacques Cartier, armateur M. Olivier Coudray. Ce navire étant à l'ancre a été abordé par la Concorde, capitaine Coupaud.

Le Jacques Cartier a été tellement endommagé dans cet abordage que l'on ne s'explique pas, qu'au moment de l'abandonner l'équipage a été obligé d'y mettre le feu afin de faire disparaître cette épave pouvant devenir un danger pour la navigation.

## ANNONCES & AVIS

### ANNONCE GRATUITE

### LA SOIF DE L'OR

GRAND ROMAN D'AVENTURE

par

PHILIBERT BRÉBAN et V. LIBERT

Il n'est pas à notre époque de type à la fois plus effrayant et plus vrai que celui de l'homme qui sacrifie tout, probité, honneur, fa-

mille et patrie pour s'enrichir rapidement; et qui de la spéculation glisse au crime.

C'est un de ces hommes que l'on trouvera dépeint, avec une terrible énergie, dans le roman si mouvementé, si empoignant de Bréban et Libert, c'est le châtiment de cet homme de proie qui clôt magistralement le récit.

LA SOIF DE L'OR aura un succès de terreur et de pitié.

## AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

### Cables manille et acier

### Funin manille

Chanvre goudronné pour rides

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

### FIL DE FER POUR HAUBANS

### ETC. ETC.

E. BENATRE.

## A LOUER

### Une Maison à étage et cave

### SITUÉE RUE BISSON

Précédemment occupée par M. de MONROTY

S'adresser à M. JEAN HIRIART

## AVIS

Le soussigné à l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient d'ouvrir un atelier de menuiserie dans la maison de M. Guerguin, rue Nielly, et qu'il se tiendra à la disposition de tous ceux qui voudront bien lui confier leurs travaux.

ALFRED COSTE

Le Gérant, Fernand Mazier,

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.